

Le dossier

Précarité énergétique: froid devant!

L'énergie est un bien de première nécessité. Pourtant, le spectre de la précarité énergétique plane sur un nombre de plus en plus important de travailleurs.

4/6

Renforcement des droits des travailleurs victimes de fermeture

2

Victoire syndicale chez Farnell

8

Journée mondiale de la lutte contre la pauvreté

10

Bonus

Retour du congé de vaccination





Renforcement des droits des travailleurs victimes de fermeture

Pour les entreprises dont la date légale de fermeture légale est fixée à partir du 1^{er} juillet 2022, le montant maximum des interventions du Fonds de fermeture des entreprises (FFE) est augmenté. Les conditions pour que les ouvriers et les employés bénéficient d'une indemnité de fermeture sont quant à elles harmonisées. | Alexis Fellahi |

Le FFE a pour mission de payer des indemnités aux travailleurs qui sont victimes d'une fermeture d'entreprise lorsque cette dernière n'est pas capable d'assurer le paiement des salaires et indemnités de ses travailleurs.

En janvier dernier, les interlocuteurs sociaux ont entériné un accord au sein du comité de gestion du FFE sur un certain nombre de mesures qui visent à augmenter le montant maximum des interventions du fonds ainsi que d'harmoniser les conditions auxquelles ouvriers et employés peuvent bénéficier d'une indemnité de fermeture.

Un plafond global relevé

L'intervention du FFE était jusqu'ici plafonnée à 25.000 euros (plafond global). Ce plafond d'intervention, fixé en 2009, n'avait plus été adapté depuis cette date. Cela signifie que de plus en plus de travailleurs atteignaient ce plafond et perdaient une partie des salaires et indemnités auxquels ils auraient eu droit. L'accord prévoit

d'adapter le montant de ce plafond pour l'augmenter à 30.500 euros, soit une augmentation de 5.500 euros.

Suppression des plafonds spécifiques

À côté du plafond global, il existait également des plafonds spécifiques, s'appliquant à certains types d'avantages qui découlent du contrat de travail. Ces plafonds spécifiques sont désormais supprimés. En plus de résoudre la difficulté du dépassement de plus en plus fréquent de ces plafonds par les travailleurs, cette mesure met fin aux nombreux litiges qui portaient sur la question de savoir quel plafond il convient d'appliquer pour certaines indemnités spécifiques (plafond global ou plafond spécifique).

Statut unique pour le droit à l'indemnité de fermeture

Pour avoir droit à une indemnité de fermeture, il fallait que le licenciement de l'ouvrier intervienne dans une période de 12 mois qui précède ou suit la date de fermeture. Pour les employés, la période qui précède la date de fermeture est de 18 mois. Il subsistait donc une différence entre ouvriers et employés en ce qui concerne les conditions auxquelles le travailleur avait droit à l'indemnité de fermeture. Les interlocuteurs sociaux se sont accordés pour harmoniser la période qui précède la date de fermeture et la fixer également à 18 mois pour les ouvriers, gommant ainsi la différence de traitement entre ouvriers et employés. Davantage d'ouvriers pourront ainsi désormais avoir droit à l'indemnité de fermeture.

Entrée en vigueur de l'accord

L'accord, intervenu en janvier dernier, doit encore être mis en œuvre par des textes légaux. Ceux-ci n'ont, à ce jour, toujours pas été définitivement adoptés. Le ministre Dermagne a toutefois donné l'instruction au FFE de d'ores et déjà appliquer les mesures prévues par l'accord pour les entreprises dont la date de fermeture légale est fixée à partir du 1^{er} juillet 2022. Il est important de noter que les anciennes règles resteront d'application pour les entreprises dont la date de fermeture légale a été fixée avant cette date.



Le FFE a pour mission de payer des indemnités aux travailleurs victimes d'une fermeture d'entreprise.

TIRAGE MOYEN

200.000 exemplaires

RÉDACTION

Chaussée de Haecht, 579
B-1030 Bruxelles (Belgique)
Tél: 02.244.32.86
Fax: 02.246.30.10
E-mail: presse@acv-csc.be

Pour obtenir votre correspondant, faites le 02.244 suivi des quatre chiffres indiqués.

ABONNEMENTS ET POSTE

Danny Assumani (3563)
danny.assumani@acv-csc.be

CHEFFE DU SERVICE PRESSE

Brigitte Jaspard (3291)
bjaspard@acv-csc.be

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Stéphanie Siegels (3557)
stephanie.siegels@acv-csc.be

RÉDACTION

David Morelli (3289)
dmorelli@acv-csc.be

Donatienne Coppieters (3283)
dcoppieters@acv-csc.be

MISE EN PAGE

Patricia Martin (3297)
patriciamartin@skynet.be
Marie-Hélène Toussaint
m-htoussaint@skynet.be

ÉDITEUR

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

IMPRIMERIE

Remy-Roto Beauraing



www.lacsc.be



www.facebook.com/lacsc



www.twitter.com/la_csc



www.instagram.com/lacsc



www.youtube.com/cscvideo

Budget 2023-2024

Le gouvernement protège la population... pour quelques mois

Le gouvernement fédéral a présenté son budget pour les deux années à venir. Il en ressort qu'il agit surtout comme un gouvernement de crise qui prend des mesures limitées dans le temps pour protéger les citoyens. Mais les mesures qui affectent les travailleurs – rabotage de certains crédits-temps, extension du travail étudiant et des flexi-jobs... – ne sont, elles, pas limitées dans le temps.

Énergie

Le gouvernement est apparemment conscient que l'indexation automatique des salaires et des allocations permet de limiter les dégâts de l'explosion des prix pour les ménages. Malgré de nombreux manquements, le tarif social de l'électricité et du gaz prouve également son utilité.

Le gouvernement prolonge en outre la prime énergétique pour aider les citoyens qui n'ont pas droit au tarif social à passer le cap de l'hiver. Mais il aurait dû aller plus loin en plafonnant les prix du gaz et de l'électricité. Il faut par ailleurs rapidement étendre le tarif social et le rendre plus automatique.

Travail

Le gouvernement ressort de vieilles recettes d'austérité et de flexibilité. Le crédit-temps pour prendre soin de son enfant et l'interruption de carrière dans la fonction publique sont réduits au détriment des ménages qui ont déjà beaucoup de difficultés à concilier vies familiale et professionnelle.

Le carcan de la loi sur la norme salariale est maintenu, y compris pour les travailleurs des entreprises qui enregistrent de bons résultats. Les citoyens qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts doivent se débrouiller avec le système des flexi-jobs, étendu dans un nombre croissant de secteurs. Pourtant, ce système entraîne déjà la diminution des emplois réguliers et le démantèlement des conditions de travail.

À cela s'ajoute l'extension du travail des étudiants, peu onéreux, de 475 à 600 heures par an. Ce système menace les emplois réguliers, ne crée pas de droits sociaux pour les jeunes et a un impact sur les résultats scolaires des étudiants.

Le gouvernement De Croo a présenté son budget 2023-2024.



© Jean-Luc Félama/Beipress.com

L'absence de décision est tout aussi importante: l'assimilation du chômage corona en 2022 pour le droit aux vacances annuelles n'est toujours pas réglée. En revanche, les entreprises bénéficient d'une réduction linéaire d'un milliard d'euros sur leurs cotisations sociales. Cette aide, bien utile pour certaines entreprises, ne servira qu'à accroître un peu plus les bénéfices d'autres. D'ici quelques années, le gouvernement constatera que les caisses de la sécurité sociale et des services collectifs sont vides et qu'il faut faire des économies.

Réforme fiscale

Ce gouvernement a encore une chance d'être plus qu'un gouvernement de crise à travers la mise en œuvre d'une réforme fiscale juste et équitable. Les charges devraient être transférées vers les épaules les plus larges et ne plus être supportées par les seuls travailleurs.

Des tabous sont levés dans ce budget: la nouvelle taxe sur les surprofits et la suppression, certes partielle et différée, du cadeau fiscal pour les résidences secondaires en témoignent. Il sera nécessaire d'en lever d'autres si

nous ne voulons pas que la réforme fiscale se traduise par un recul de la sécurité sociale et des services publics. Dans le même temps, les pouvoirs publics devront investir beaucoup plus pour assurer une transition climatique durable et socialement juste. Cela nécessitera également des moyens.

**IL FAUT ÉTENDRE
LE TARIF SOCIAL ET LE RENDRE PLUS
AUTOMATIQUE.**



Précarité énergétique: froid devant!



L'énergie est un bien de première nécessité. Pourtant, le spectre de la précarité énergétique plane sur un nombre de plus en plus important de travailleurs en ce début d'automne. Outre les mesures d'urgence, des mesures systémiques doivent être prises pour permettre d'éradiquer cette menace à l'horizon 2030. | David Morelli |

D'après la plateforme européenne pour le droit à l'énergie, la Belgique est le pays d'Europe de l'Ouest qui connaît le plus haut taux de précarité énergétique: un ménage belge sur cinq était, en 2019, en situation de précarité (voir graphique P6). Un constat qui date d'avant la crise de l'énergie que nous traversons. Si le maintien de l'indexation automatique des salaires et les mesures provisoires prises par les gouvernements permettent d'amortir (un peu) le choc des factures, un nombre considérable de ménages avec des bas, mais aussi des moyens salaires, risquent de basculer – si ce n'est déjà fait – dans la précarité énergétique. Un fait témoigne de cette situation alarmante: il est de plus en plus difficile d'avoir accès aux CPAS et aux aides mises en place, tant le secteur social est surchargé de demandes.

L'énergie n'est pas un luxe

La Belgique s'est pourtant engagée à contribuer à l'objectif de développement durable n°7 (ODD7) consistant à «garantir l'accès de tous à des services énergétiques modernes

et fiables à un coût abordable». Dans ce cadre, elle doit éradiquer la précarité énergétique d'ici à 2030. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour pouvoir y arriver, tant au niveau fédéral que régional.

Ces constats inquiètent la CSC. Une rupture par rapport aux politiques du passé lui semble nécessaire afin d'inverser la tendance. À cet égard, la ligne de force 32, adoptée par la CSC wallonne lors de son congrès de mai 2022, s'inscrit dans l'objectif de l'ODD7: «Une action doit également être menée en vue de garantir l'accès aux biens de base que sont l'eau et l'énergie. Celle-ci doit viser à garantir à tous les ménages le bénéfice gratuit d'une première tranche de consommation, correspondant aux besoins de base, et une tarification progressive et solidaire pour le solde.»

L'importance du juge de paix

Considérant que l'énergie est un bien de première nécessité, la CSC exige la mise en œuvre de diverses

mesures comme la suppression des compteurs à budget (CAB). Cet outil, qui est interdit à Bruxelles, permet de consommer de l'électricité ou du gaz à concurrence d'un montant prépayé chargé sur une carte à puce par le consommateur. Pour la CSC, le CAB n'est pas un outil de maîtrise de la consommation mais bien

La précarité énergétique, qu'est-ce que c'est?

Vivre en précarité énergétique, c'est vivre dans la menace de ne pas pouvoir accéder, dans son logement, à l'énergie nécessaire pour vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine. Confrontée à des difficultés pour payer sa facture d'énergie et à la menace de la coupure, la personne en précarité énergétique ne peut donc pas se protéger «soit d'un inconfort physique, vu la température ou l'humidité du logement, soit d'un inconfort financier, engendrant une autolimitation de la consommation d'énergie voire un endettement» (Baudaux et al. 2020).

un outil de maîtrise du budget. Il n'encourage donc pas directement l'utilisation rationnelle de l'énergie et ne permet pas aux ménages d'améliorer la qualité énergétique de leur logement. Par contre, à défaut de revenus suffisants, les consommateurs soumis au CAB ne peuvent satisfaire leurs besoins énergétiques les plus élémentaires et ils se retrouvent face à un terrible choix: s'autorationner en énergie ou s'endetter sur d'autres postes de dépenses.

Suite à un travail de plaidoyer de plusieurs années avec le réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (Rwade), la CSC a obtenu en février dernier, l'adoption du décret «juge de paix». Comme c'est déjà le cas à Bruxelles depuis quelques années, il ne sera plus possible d'installer un CAB ou d'opérer une

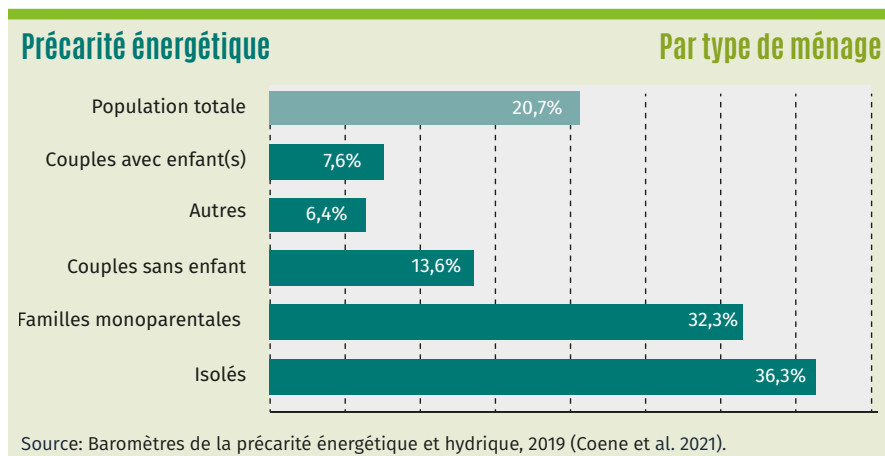
45%
DES LOGEMENTS EN RÉGION
BRUXELLOISE ET WALLONIE ONT
UN PEB F OU G.

coupure sans l'autorisation du juge de paix. Cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Si celle-ci constitue une belle victoire syndicale, la justice de paix ne résout néanmoins pas les problèmes de la précarité énergétique et les coupures restent possibles. Alors qu'en Wallonie, près de 7.000 coupures sont opérées par an, l'interdiction des coupures constitue une autre mesure permettant de combattre la précarité énergétique. La CSC demande donc au gouvernement wallon de garantir un véritable droit universel à l'énergie sur son territoire et d'interdire les coupures de fournitures énergétiques.

Rénovation des logements

De nombreuses personnes touchées par la précarité énergétique vivent dans des logements de mauvaise qualité, avec de mauvaises performances énergétiques, et n'ont pas les moyens de les rénover. On



estime, tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie, que 45% des logements ont un PEB F ou G¹. La rénovation énergétique des bâtiments peut avoir un impact positif sur la précarité énergétique.

• Propriétaires

Un programme ambitieux de rénovation énergétique des logements devrait générer de nombreux bénéfices sociétaux, aux niveaux économique, social et environnemental. Mais tous les propriétaires n'ont pas les moyens d'entreprendre les rénovations nécessaires aux objectifs de qualité énergétique de leur bien. Les ménages menacés par la précarité énergétique et les petits propriétaires bailleurs devraient être aidés financièrement et accompagnés lors de toutes phases liées à la rénovation de leurs biens.

En Wallonie, la CSC souhaite une rénovation complète des logements PEB F et G à l'horizon 2030 (lire *L'Info* n°3, 2021). Pour ce faire, des instruments financiers doivent encourager les propriétaires à investir dans leur bâtiment (travaux d'isolation, appareil peu énergivore, installation de panneaux photovoltaïques ou de pompe à chaleur...) en minimisant les risques de surendettement et d'augmentation des prix. Cela passe également, entre autres, par le développement «des dispositifs publics pour promouvoir la rénovation énergétique des biens mis en location par le biais, par exemple, des agences immobilières sociales.» Les aides et les financements publics devront être prioritairement affectés aux personnes qui en ont le plus besoin et les montants modulés selon l'efficacité énergétique des investissements. Il s'agira





© Shutterstock

Amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030

Diminution de consommation d'énergie finale prévue dans les plans des régions et du fédéral:

- Bruxelles: -28.5% (par rapport à 2005).
- Wallonie: -29% (par rapport à 2005).
- Belgique: -40% (par rapport à 2007).

aussi d'éviter que les propriétaires bailleurs qui ont bénéficié d'aides publiques puissent librement augmenter leur loyer et gagner sur les deux tableaux.

• Locataires

Pour la CSC, des mécanismes de soutien doivent être prévus ou améliorés pour le nombreux locataires en situation de précarité du fait de revenus insuffisants et/ou de logements mal isolés. Au niveau régional, cela passe par l'imposition d'obligations plus contraignantes pour les bailleurs quant à la performance énergétique des logements mis en location et, plus largement, à «mieux contrôler et réguler le marché locatif privé afin de garantir des logements abordables et de qualité (...)»². Dans les résolutions d'actualité de son récent congrès,

la CSC bruxelloise exprime, dans les points consacrés à la crise énergétique et au logement, sa demande d'une indexation limitée à 2% qui serait réservée aux détenteurs de certificats PEB de bonne classe énergétique. Pour les bailleurs qui ne sont pas en mesure de présenter un certificat E, F ou G, elle demande le gel complet des loyers, jusqu'à une amélioration significative de la classe énergétique du bien. À cet égard, les gouvernements régionaux ont annoncé, lors de la présentation de leurs budgets 2023, la prise en compte, à Bruxelles, du niveau de PEB dans le calcul de l'indexation des loyers et, du côté wallon, la non-indexation des loyers des passoires énergétiques.

LA CRISE DE L'ÉNERGIE ILLUSTRE L'ÉCHEC DE LA LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ.

Et la facture?

Comme le mentionne la CSC bruxelloise dans une carte blanche qu'elle a co-signée, la crise de l'énergie «illustre l'échec de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité (...) Face à un marché totalement défaillant (...) l'État doit reprendre en main non seulement la régulation des prix du gaz et de l'électricité pour les ménages, mais encore la fourniture et la production de l'électricité, ainsi que la programmation des achats de gaz sur les marchés mondiaux.» Même son de cloche pour la CSC wallonne pour qui l'énergie doit être «considérée comme un bien



TÉMOIGNAGE

Sara, 35 ans, travailleuse dans les titres-services.

«Nos salaires sont bloqués et, avec l'augmentation des coûts de l'énergie, ce n'est plus tenable. J'ai deux enfants et je n'arrive pas à boucler les fins de mois avec mon salaire. J'ai augmenté mes heures de travail pour que mes enfants puissent continuer leurs activités, l'école des devoirs, etc. mais c'est vraiment compliqué.

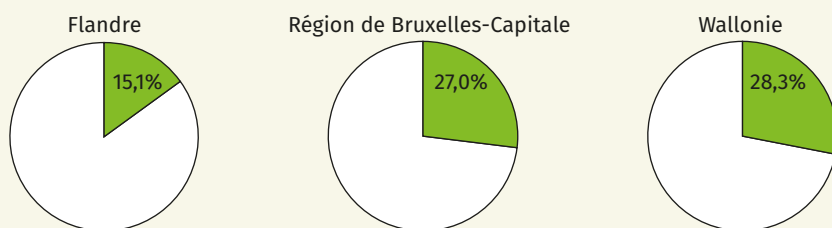
L'augmentation des factures d'énergie rend les choses encore plus difficiles. Hier, la maison était très froide et j'ai eu peur d'allumer le chauffage. Mais je n'ai pas le choix, je ne peux pas couper les chauffages pour mes enfants... Je ne vois pas comment je peux améliorer cette situation.»

de première nécessité qui doit par conséquent être moins taxé et dont il faut déterminer un minimum vital dont chacun doit pouvoir disposer. Ceci passant éventuellement par une renationalisation et/ou le retour dans la sphère non marchande de ces secteurs, en vue de les sortir complètement des logiques de marché»³.

Aller dans ce sens permettra à la Belgique et à ses régions de marcher d'un pas plus assuré sur le chemin de l'horizon 2030, de lutter contre la précarité énergétique et, plus largement, de favoriser la réalisation d'une transition énergétique juste.

1. La Performance énergétique des bâtiments (PEB) est définie sous la forme d'une échelle qui permet de juger si une maison, par exemple, sera économe en énergie ou non. Cette échelle va de A++ (très économe en énergie) à G (très énergivore).
2 et 3. Ligne de force 32 de la CSC Wallonne.

Proportion de la population en situation de précarité énergétique



Source: Baromètres de la précarité énergétique et hydrique, 2019 (Coene et al. 2021).

NETTOYAGE

Païement simplifié des primes de fin d'année et syndicale

Dans le secteur du nettoyage (CP 121), la prime de fin d'année et la prime syndicale seront désormais versées plus rapidement et plus facilement.



Si vous avez reçu votre prime de fin d'année auprès de la CSC l'année dernière, celle-ci sera versée sur votre compte bancaire aux alentours du 6 décembre. Il ne sera donc plus nécessaire de remettre une attestation.

Dans le courant du mois d'octobre, le Fonds social du nettoyage enverra une lettre reprenant les détails du calcul et votre compte bancaire aux travailleurs qui ne reçoivent plus d'attestation. Lisez attentivement cette lettre et, si nécessaire, envoyez le bulletin de rectification au fonds social pour le 15 novembre.

Les nouveaux travailleurs et travailleuses du secteur et celles et ceux qui ont changé de syndicat recevront encore une attestation à remettre à la CSC. Cette attestation sera également envoyée aux alentours du 6 décembre.

Prime syndicale de maximum 145 euros

En tant qu'affilié à la CSC, votre prime syndicale est versée sur votre compte bancaire en même temps que la prime de fin d'année. Cette prime syndicale s'élève à maximum 145 euros, en fonction du nombre de jours travaillés et assimilés entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022. Pour pouvoir bénéficier de la prime syndicale, vous devez être affilié à la CSC au moment du paiement.

Vous n'êtes pas encore membre de la csc?

Affiliez-vous dès maintenant sur www.lacsc.be/affiliation et bénéficiez de la prime syndicale!



CONSTRUCTION

Timbres de fidélité 2021-2022

Tous les ouvriers de la construction occupés dans une entreprise dont l'indice d'ONSS commence par 024, 026, 044, ou 054 ont droit aux timbres de fidélité.

L'envoi des cartes à tous les ouvriers de la construction a débuté le 30 septembre 2022. Cette carte doit être remise à un centre de services CSC ou à un secrétariat de la CSC Bâtiment – Industrie & Énergie (CSCBIE).

Le montant indiqué sur la carte correspond à 9% du salaire brut gagné durant la période du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022. Veuillez noter votre numéro de compte bancaire sur la carte et veillez à être en ordre avec le paiement de votre cotisa-

tion d'affiliation. Le paiement des timbres de fidélité débute à partir du lundi 24 octobre 2022.

Si vous n'avez pas reçu de carte alors que vous pensez y avoir droit, nous vous conseillons de prendre rapidement contact avec un centre de services de la CSC ou avec un secrétariat de la CSCBIE. Les cartes sont en effet uniquement envoyées aux employeurs en règle avec le paiement des cotisations pour la période complète. Dans ce cas, une procédure de plainte doit être mise en œuvre. Nos collègues de la CSC ou de la CSCBIE peuvent vous aider et vous conseiller en la matière.

Si vous êtes en possession d'anciennes cartes (qui datent de plus



de 3 ans), celles-ci peuvent encore payées sous certaines conditions. Remettez ces cartes le plus rapidement possible à nos secrétariats!



GRÂCE-HOLLOGNE

Victoire syndicale chez Farnell

Tous les travailleurs à temps plein bénéficient d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire ni d'avantages extra-légaux. | Isabelle Debroux |

Plateforme de distribution de composants électroniques basée à Grâce-Hollogne, mais dont le siège social se trouve à Leeds en

Grande-Bretagne, la société Farnell a d'abord subi les effets du Brexit avant d'être touchée par la crise du Covid et un marché des matières premières en pénurie. Bref, depuis des mois, son volume d'activités en région liégeoise a fortement baissé.

«Cela étant, l'entreprise se porte bien, fait d'emblée remarquer Ludovic Moussebois, permanent CSC Transcom Liège-Verviers. Pour nous, il était dès lors hors de question qu'on licencie des travailleurs ou qu'on les mette en chômage économique. Nous avons donc proposé au patron une réduction du temps de travail, mais tout en préservant tous les acquis salariaux et extra-légaux... et la proposition syndicale a été entendue!»

Protocole signé jusque fin 2024

Tous les travailleurs à temps plein, ouvriers, employés ou cadres, bé-

néficient depuis le 1^{er} octobre d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire, ni d'avantages extra-légaux. Le personnel ouvrier passe de 38 à 32 heures de travail par semaine en régime de quatre jours par semaine. Pour les ouvriers à temps partiel, il n'y a pas de réduction du temps, mais en guise de compensation, le salaire horaire est indexé. Les employés passent de 37 à 33 heures en régime de cinq jours par semaine. Les employés à temps partiel réduisent leur horaire de travail proportionnellement.

Le protocole est signé pour une période s'étalant du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2024. Pendant toute cette durée, l'employeur s'engage à ne procéder à aucun licenciement (hormis fautes graves ou force majeure médicale) et ne mettra pas en place des périodes de chômage économique.

Et si l'activité devait reprendre de manière significative et structurelle, patron et syndicats négocieront les modalités de suspension du protocole.



Victoire syndicale chez Farnell à Grâce-Hollogne

Pour préserver l'emploi, les représentants des travailleurs ont obtenu la réduction du temps de travail SANS perte de salaire!

WAREMME

Quarante-et-un emplois menacés chez Mölnlycke

Le 6 octobre dernier, lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire chez Mölnlycke Health Care (Waremmme), les représentants des travailleurs ont été informés de l'intention de la direction de fermer son département «Global Customer Care» et donc de se séparer des 41 employés qui y sont occupés. Le choc total!

«La situation de l'entreprise est difficile depuis longtemps, il y a eu de gros problèmes de gestion de l'humain, ce qui s'est traduit par un fort turnover dans le personnel mais aussi au sein de la direction, indique Rebecca Peters, permanente régionale CSCBIE. Ces derniers mois, on a assisté à une valse des directeurs. Les travailleurs se posaient pas mal de questions pour

leur avenir, mais jamais on n'a imaginé un licenciement collectif. C'est la douche froide. Les travailleurs sont sous le choc».

La CSC va tout mettre en œuvre pour tenter de trouver des solutions afin de préserver l'emploi. *«Pour le moment, nous sommes tous abasourdis par cette terrible*

annonce, mais nous allons analyser tout cela à têtes reposées et nous mettrons tout en œuvre pour défendre les emplois», précise Rebecca Peters. Actuellement, quelque 300 personnes sont employées sur le site de Waremmme. Dans les autres départements, l'annonce a aussi fait l'effet d'une bombe. *«Cela crée une forte incertitude pour l'avenir de l'entreprise»,* conclut la permanente CSCBIE. | Isabelle Debroux |



© CSC LVO



WALLONIE

Deux récompenses pour des équipes syndicales CSC!

Durant la Semaine de la mobilité, qui avait lieu du 16 au 22 septembre, de nombreuses équipes syndicales étaient sur le terrain pour faire bouger les lignes et faire changer les comportements. Deux des trois prix décernés par les cellules syndicales de mobilité et le Service public de Wallonie dans la catégorie «meilleur projet mobilité porté par des représentants du personnel» reviennent à la CSC.

| Danièle Ernotte |

1^{er} prix: les délégations CSC et FGTB de Entra Group à Heppignies

Les délégations syndicales CSC et FGTB de Entra Group, une entreprise de travail adapté qui compte près de 1.000 travailleurs, ont organisé le 21 septembre en front commun une journée d'information et de sensibilisation sur les modes de déplacement et les solutions alternatives à la voiture, dont le coût pèse lourd dans le budget de nombreux travailleurs.

Actifs sur les questions de mobilité depuis plus de cinq ans, les représentants syndicaux viennent de négocier plusieurs avancées avec la direction: l'affiliation de l'entreprise



Chez Entra, les représentants syndicaux ont négocié plusieurs avancées en matière de mobilité.



Ces déléguées CSC des entreprises du Liège Science Park ont travaillé ensemble sur la mobilité.

à une société spécialisée dans le covoiturage, des places de parkings réservées aux covoitureurs, l'aménagement d'un parking vélos sécurisé, la mise en place d'un système de leasing vélo, un préaccord sur le tiers payant pour les usagers des TEC ainsi que des bornes de rechargement pour voitures électriques.

Les délégués ont profité de cette action durant la Semaine de la mobilité pour discuter avec les travailleurs et susciter leur intérêt quant aux nouvelles possibilités de mobilité alternative et durable, qui seront mises en place dans les prochaines semaines.

Retrouvez cette initiative en images sur: <https://lacsc.co/ENTRA>



2^e prix: les délégations CSC des entreprises du Sart Tilman à Liège

À Liège, le zoning du Sart Tilman ne cesse de se développer. Avec quelque 85 entreprises et un grand centre de formation, Technifutur, le Liège Science Park draine chaque jour des centaines de travailleurs et demandeurs d'emploi.

Réunis au sein d'un comité de zoning, les délégués CSC de ces entreprises ont décidé de travailler ensemble la question de la mobilité et de l'accessibilité du parc d'activités.

«Alors que le zoning est en pleine expansion, l'offre de transports en commun est réduite: une seule ligne de bus est proposée et les horaires ne correspondent pas forcément aux besoins des usagers. Pire, avec la réorganisation des lignes liée à l'arrivée du tram, ce bus risque de ne plus relier le zoning directement à la gare des Guillemins... Quant à l'accès à vélo, il est peu sécurisé», témoigne Noémie Rochus, déléguée CSC chez Eurogentec. «Afin de pouvoir faire des propositions concrètes d'amélioration, nous souhaitons identifier les besoins réels et précis des personnes qui travaillent ou se forment au Science Park, mais aussi connaître leur avis sur le développement d'une mobilité alternative pour y accéder», explique Felipe Fernandez, permanent interprofessionnel CSC Liège-Verviers-Ostbelgien.

Dans cette optique, des équipes CSC ont profité de la Semaine de la mobilité pour lancer un sondage en ligne dont l'analyse des résultats leur permettra d'envisager ensemble les actions concrètes à entreprendre. Les initiatives primées seront récompensées par un montant destiné à financer d'autres actions en lien avec la mobilité douce.

Bonus



Dans l'app de L'Info Découvrez plus d'actions mobilité.





NAMUR

Agir avant l'explosion

Près de 2.000 personnes se sont rassemblées à Namur, le 17 octobre dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté pour exiger plus de justice sociale. | David Morelli |

Les Travailleurs sans emploi (TSE) de la CSC avaient donné rendez-vous au public, avant la manifestation, pour un atelier de discussions où se sont alternés témoignages et échanges sur la précarité grandissante dans notre pays.

Luc Vandormael, président de la fédération des CPAS de Wallonie, a présenté ses réflexions sur la croissance de la vulnérabilité et les risques d'exclusion sociale. Il a dressé un tableau sombre d'une société en crise structurelle depuis 1975, dans laquelle «on assiste à une dérive ininterrompue qui nous éloigne de la lutte pour l'égalité pour nous confiner dans la lutte, voire le contrôle, de la pauvreté». Face à un modèle CPAS arrivé au bout de ses limites, il a évoqué des pistes de solutions, parmi lesquelles on retrouve l'individualisa-

tion des droits ou encore l'allocation minimum au seuil de pauvreté.

Moment fort de cette matinée, des travailleurs et travailleuses, avec ou sans emploi, sont venus témoigner des conditions précaires (en matière de logement, de santé, de conditions de travail, d'insertion professionnelle, de finances...), de leurs craintes et de leurs angoisses pour les mois qui viennent. Lors des discussions avec le public, il est apparu que personne n'était à l'abri de tomber dans la précarité.

«La pauvreté est un choix politique sur lequel nous ne pouvons pas grand-chose individuellement. Par contre, ensemble, nous pouvons peser de tout notre poids pour le changement» a rappelé Khadija Khourcha, responsable nationale des TSE. Elle a invité les participants et participantes à envoyer une lettre au ministre de

l'Emploi pour augmenter les allocations et supprimer la dégressivité des allocations de chômage mais aussi pour définir la revendication prioritaire qu'ils souhaitaient voire mise en avant dans la lutte contre la pauvreté.



ENSEMBLE, NOUS POUVONS PESER DE TOUT NOTRE POIDS POUR LE CHANGEMENT.



La CSC était présente à Namur pour exiger une véritable politique de lutte contre la pauvreté.

TÉMOIGNAGES

«Toutes les augmentations, le loyer, l'énergie... ne peuvent pas trop durer. Nous cherchons un autre logement, mais il n'y a rien pour nous: c'est soit insalubre, soit beaucoup trop cher. J'ai essayé d'avoir un logement social, mais là aussi c'est impossible. Je me suis inscrite dans une agence immobilière sociale: ils m'ont radiée deux ans avant l'accès au droit. Pour être aidés, on doit d'abord devenir SDF...»

Samira, sans emploi

«Il devient quasi impossible de mettre un peu d'argent de côté. 1.200 euros pour la maison, environ 900 euros de gasoil... si on ajoute le chauffage de la maison, les assurances, la voiture... c'est très difficile. Le budget énergie est au même niveau que le budget immobilier.»

Mustapha, travailleur

À l'issue de ce colloque, les participants ont rejoint les quelque 2.000 manifestants qui, munis de calicots ou équipés symboliquement de couvertures de survie, ont rejoint la place d'Armes, à Namur. Là, les couvertures ont été jetées pour exiger des droits structurels qui leur permettraient de ne pas tomber dans la misère...



Dans l'app de L'Info
Écoutez le témoignage de Nathalie, 59 ans, à la mutuelle.





MONS-LA LOUVIÈRE

Congrès «Vert demain: osons des défis!»

Le congrès de la CSC Mons-La Louvière s'est tenu le 8 octobre au Spark'oh! (Frameries).

| David Morelli |

En septembre 2015, un plan d'action mondial poursuivant 17 objectifs de développement durable (ODD) était adopté à l'unanimité par les Nations unies. C'est autour de ces ODD que s'est déroulé le congrès de la CSC Mons-La Louvière.

En vue de sa préparation, les militantes et militants ont réfléchi à des idées concrètes pour décliner ces ODD sur le territoire de Mons-La Louvière. C'est sur base de ces ré-

vers des actions en matière de lutte contre la pauvreté, d'éducation, de justice, etc. «Nous avons essayé de travailler le plus concrètement possible tout en rappelant des principes fondamentaux, développe Jean-Marc Urbain. Nous avons abordé des matières qui peuvent paraître éloignées de notre mission première mais qui, à y regarder de plus près, parcourent nos vies professionnelles et privées. Nous nous sommes permis d'inventer, de proposer avec légèreté, de bousculer l'impossible, de contester des certitudes, de renforcer nos valeurs.»

De l'international au local

Autre originalité, le congrès, qui a réuni quelque 120 militants au Spark'oh! (ex-Pass), se déroulait également en streaming. «Nos partenaires syndicaux étrangers et nos invités plus éloignés ont eu la possibilité de nous suivre en distanciel. Cela nous semblait tout à fait cohérent avec les orientations de ce congrès puisqu'il contenait également un volet international» précise Silvie Stanojev, la nouvelle présidente de la fédération. Le congrès a d'ailleurs été pour elle et pour Umberto Barone, le nouveau vice-président, l'occasion de se présenter à travers un discours très rassembleur. Une occasion également de remercier Vincenzo Maragliano, président durant 14 ans de

© CSC Mons-La Louvière



Quelque 120 militants étaient présents.



CES PRIORITÉS SERONT UNE SORTE DE TABLEAU DE BORD POUR LES PROCHAINES ANNÉES.

flexions que la fédération a mis en avant les priorités d'action qui ont été présentées et validées à l'occasion du congrès. «Ces priorités seront une sorte de tableau de bord pour les prochaines années, notre participation aux transitions nécessaires à notre monde et pour les êtres qui le composent» précise Jean-Marc Urbain, le secrétaire fédéral de la CSC Mons-La Louvière.

Un congrès peu ordinaire

Ce congrès, tourné vers un avenir qu'il souhaite différent, sortait de l'ordinaire, dès son entame, en débutant par une séance de «yoga du rire» qui a permis aux participantes et participants d'appréhender la journée dans une démarche positive. Après avoir présenté le rapport d'activité 2017-2022 et le contenu des ODD, une série de déclinaisons concrètes ont été adoptées pour chacune d'entre elles, à tra-

la fédération, qui laisse sa place au nouveau duo.

En écho aux défis que la CSC Mons-La Louvière souhaite relever dans les années à venir, le congrès a été préparé, en termes d'animations, de visuels ou encore de catering, en collaboration avec de jeunes artistes et artisans locaux. Dans ce contexte, chaque participant a reçu une lithographie numérotée réalisée par une artiste locale. Un cadeau qui leur rappellera les résolutions prises ce 8 octobre...

Congés de Toussaint et Armistice Fermetures

En raison des congés de Toussaint et de la célébration de l'Armistice, certains bureaux et centres de services de la CSC seront fermés ces 1, 2 et 11 novembre 2022. Consultez la page www.lacsc.be/horaires pour vérifier nos heures d'ouverture.



Pour beaucoup, l'hiver ne s'arrêtera pas en mars!



La situation d'une grande partie de la population reste très préoccupante. Pour celles et ceux qui n'ont pas un salaire élevé et ne peuvent pas prétendre au tarif social de l'énergie. Pour celles et ceux qui doivent effectuer de nombreux déplacements professionnels très onéreux et exercer un deuxième, voire un troisième emploi pour joindre les deux bouts. Pour les célibataires et les ménages monoparentaux qui doivent se débrouiller avec un seul salaire. Pour les travailleurs qui doivent payer des factures élevées depuis des mois en attendant la prochaine indexation. Pour les travailleurs témoins des attaques constantes sur l'indexation alors que leur entreprise engrange de bons résultats. Pour les travailleurs qui risquent d'être mis au chômage temporaire. Pour les pensionnés, malades, chômeurs, invalides qui reçoivent une allocation sociale très basse, parfois sous le seuil de pauvreté.

Pour toutes ces personnes, l'hiver ne s'arrêtera pas au mois de mars. Les mesures budgétaires de court terme proposées par le gouvernement sont nécessaires mais ne suffiront pas à soulager les ménages en difficulté.

C'est pourquoi nous nous mobiliserons le 9 novembre lors d'une journée d'actions et de grève générale.

Une crise, c'est en effet l'occasion de changer fondamentalement d'orientation. En plus du nécessaire plafonnement des prix du gaz et de l'électricité, le gouvernement doit s'atteler à formuler rapidement des propositions de long terme. Parmi celles-ci, une réforme fiscale ambitieuse qui fera enfin contribuer les épaules les plus larges. Cette ambition manque pour le moment.



TOUT EST TROP CHER!



CELA DOIT CESSER, MAINTENANT!



Rendez-vous le 9 novembre pour une journée d'actions et de grève générale!



Plus d'informations: www.lacsc.be/9novembre

